



DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022

OBJET : Modification du règlement de fonctionnement du Pôle petite enfance au 1^{er} octobre 2022		
Nombre de Conseillers	Votes	Numéro de délibération
En exercice : 70 Titulaires présents : 41 Suppléants présents : 4 Procurations : 12	Pour : 57 Contre : 0 Abstentions : 0	2022-DL-126

L'an deux mille vingt-deux le vingt-deux septembre à 17 heures le Conseil Communautaire de cette Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Fernan à Pamiers en session ordinaire sous la **présidence de Monsieur Alain ROCHET**.

Date de la convocation : 16 septembre 2022

MM S. AUDIBERT – M. AUGERY - S. BAYARD – H. BENABENT – J. BERGE - C. BERNARD – J. BLASQUEZ – N. BORIES - M. CALLEJA – R. CAMPOURCY – E. CANCEL – JC. CID – JC. COMBRES – D. COURNEIL – J. CRESPIY – J. DEJEAN – C. DESCONS – Mi. DOUSSAT - M. GOULIER – J. IZAAC – M. LABEUR – C. LAFONT – F. LAGREU-CORBALAN – M. LE LOSTEC – G. LEGRAND – J.-L. LUPIERI - L. MARETTE – D. MEMAIN – J. PAGLIARINO – F. PANCALDI – JE. PEREIRA - E. PUJADE – X. RAGARU – M. RAULET – S. ROBERT - A. ROCHET – A. SANCHEZ – C. SANS – B. SEJOURNE – F. THIENNOT – S. VILLEROUX – D. BELONDRADE – G. SARRAIL – D. SEGUELA – S. FERNANDES-CAZAL

Nous avons les procurations de :

Fabrice BOCAHUT à Michel RAULET
Geneviève LELEU à Roland CAMPOURCY
Martine GUILLAUME à Sandrine AUDIBERT
Yannick JOUSSEAUME à Bernard SEJOURNE
Géraldine PONS à Michel LABEUR
Jean-Marc SOULA à Daniel COURNEIL
Monique DUPRE-GODFREY à Martine LELOSTEC
Max BELLINI à Jean Claude COMBRES
Jean-Louis BOUSQUET à Louis MARETTE
André TRIGANO à Françoise LAGREU-CORBALAN
Anne LEBEAU à Gérard LEGRAND
Xavier FAURE à Jean-Christophe CID

Excusés : Philippe VIDAL

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Emmanuel PEREIRA



Monsieur le Président rappelle que le règlement de fonctionnement du Pôle petite enfance a été initialement validé lors du Conseil de communauté du 9 juillet 2010 puis mis en application au 1^{er} septembre 2010. Depuis, il a fait l'objet de différentes révisions. La dernière a été adoptée en janvier 2021.

À la suite de la parution des textes de loi relatifs au cadre légal et réglementaire des crèches en 2021, il convient d'effectuer une nouvelle mise à jour du règlement de fonctionnement.

Les textes de loi :

- L'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles,
- Décret n° 2021-1115 du 25 août 2021 relatif aux RPE et à l'information des familles sur les dispo d'accueil
- Le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants,
- L'arrêté du 31 août 2021 créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage,
- L'arrêté du 23 septembre 2021 portant création d'une charte nationale pour l'accueil du jeune enfant,
- L'arrêté du 8 octobre 2021 relatif aux modalités d'organisation de l'accueil en surnombre en établissement et service d'accueil du jeune enfant.

Les modifications apportées au règlement de fonctionnement :

- ↳ Modification de termes et d'appellations :
 - La Convention Territoriale Globale (CTG) remplace le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) ;
 - Les Relais Petite Enfance (RPE) remplacent les Relais Assistantes Maternelles (RAM) ;
- ↳ Reformulation de certains paragraphes ;
- ↳ Mise à jour de l'organigramme ;
- ↳ Ajout des missions et désignation du référent santé et accueil inclusif (RSAI) ;
- ↳ Ajout des appellations des crèches en fonction de leur capacité d'accueil ;
- ↳ Augmentation du nombre de berceaux réservé en crèche privée : à la crèche privée les Couassous (de 10 à 15 berceaux), à la crèche privée les Minipouces (10 berceaux) ;

1. Accueil collectif

- Modification du nombre d'agrèments du « *Royaume d'Apamée* » (de 34 à 20) et des « *P'tits Loups* » (de 43 à 45) ;
- Ajout du cadre quant au retard des parents après la fermeture de la structure ;

2. Dispositions sanitaires

- Ajout du volet Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI) suite aux textes de loi de 2021 ;
- Simplification du calendrier vaccinal ;

3. Participation financière

- Depuis le changement de version de logiciel en janvier 2021 : 2 contrats accueil et forfait adaptation ;
- Ajout des critères d'application du tarif spécifique en lien avec le bonus handicap de la CAF ;
- Explication illustrée du mode de calcul du tarif ;
- Précision quant au renouvellement du contrat en lien avec le paiement des factures ;

4. Relais Petite Enfance

- Changement d'appellation Relais Assistantes Maternelles en Relais Petite Enfance ;
- Mise à jour des coordonnées et des lieux d'ateliers (Mairie de Ludiès) ;



5. Ludothèque

- Révision et modification du fonctionnement (ouverture aux familles inscrites ou préinscrites les après-midi) ;
- Actualisation des horaires ;
- Conditions d'accueil sur place et de prêt de jeux ;

ANNEXES

- Insertion de la Charte nationale du jeune enfant en annexe n°3 ;
- Barème plancher / plafond CNAF en annexe n°5 ;
- Mise à jour du tableau de participation familiale transmis par la CAF en annexe n°6.

Monsieur le Président sollicite du Conseil communautaire pour l'approbation des modifications du règlement de fonctionnement du Pôle Petite Enfance.

*Vu les statuts de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées ;
Vu l'exposé de Monsieur le Président ;*

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

Article Unique : Approuve les modifications du règlement de fonctionnement du Pôle Petite Enfance présenté en annexe de la délibération pour une mise en application au 1^{er} octobre 2022.

Le Secrétaire de séance



Jean-Emmanuel PEREIRA

Le Président



Alain ROCHET

Date de mise en ligne sur le site internet (<https://ccpap.fr/>) / 04-10-2022

